



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7511^e séance

Mardi 25 août 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Ogwu	(Nigéria)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. Díaz de la Guardia Beuno
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Ramoškaitė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2015/655)

Lettre datée du 21 août 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud (S/2015/656)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2015/655)

Lettre datée du 21 août 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud (S/2015/656)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Ellen Margrethe Løj, Représentante spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, et M. Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M^{me} Løj, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Djouba.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/655, qui contient le rapport du

Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/656, qui contient le texte d'une lettre datée du 21 août 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé par la résolution 2206 (2015).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M^{me} Løj, de M. O'Brien et de l'Ambassadeur Cristián Barros Melet, Représentant permanent adjoint du Chili, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Løj.

M^{me} Løj (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie de cette occasion qui m'est donnée de présenter le dernier rapport en date (S/2015/655) du Secrétaire général sur le Soudan du Sud et de faire au Conseil de sécurité le point des événements survenus depuis sa publication.

Après la signature partielle, le 17 août, de l'accord de paix négocié sous la médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) Plus, les partenaires internationaux et régionaux ont exhorté le Président à signer cet accord avant la fin du délai de 15 jours et appelé toutes les parties à mettre immédiatement fin à toutes les hostilités. À son retour d'Addis-Abeba, le Président Salva Kiir a mené des consultations intensives avec différentes parties prenantes. Hier, il a présidé une réunion très importante de dirigeants à laquelle ont participé de hauts responsables du Gouvernement, des membres du Conseil de libération nationale, du Bureau politique et du secrétariat du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), des ministres, des gouverneurs, des présidents de commissions indépendantes, ainsi que les Présidents et Vice-Présidents de l'Assemblée législative nationale et du Conseil des États. Un minisommet a été convoqué pour demain, et à cette occasion, le Gouvernement sud-soudanais devrait signer l'accord proposé « dans l'intérêt de la paix », tel qu'il l'a indiqué.

En dépit de cette évolution de la situation, qui nous l'espérons, sera positive, la situation en matière de sécurité sur le terrain est instable et tendue. Les combats demeurent intenses dans toute la région du Haut-Nil, et la partie méridionale de l'État de l'Unité a été le théâtre d'une escalade des hostilités, ce qui a eu des conséquences de plus en plus graves pour la population civile. Suite aux vastes offensives menées par l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et les milices alliées dans les zones contrôlées par l'opposition, les conditions humanitaires et de sécurité se sont encore détériorées à partir d'avril et de nombreuses violations graves des droits de l'homme ont été signalées. Tout récemment, le 19 août, des combats ont été menés entre l'APLS et les forces de l'opposition autour de la ville de Leer, et les deux parties s'accusent mutuellement d'être à l'origine de cette attaque.

Dans l'État du Haut-Nil, la capitale, Malakal, a été au centre de violents combats entre l'APLS et le

Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, soutenu par les milices alliées shilluk. Cette ville a changé de mains à plusieurs reprises depuis le mois d'avril. Les deux camps demeurent géographiquement très proches l'un de l'autre le long des rives du Nil, et de nombreux accrochages ont eu lieu à Malakal et dans la ville septentrionale de Melut. Je suis déçue de constater que les parties n'ont pas respecté

l'accord de cessation des hostilités ni le cessez-le feu qu'ils avaient conclu à Addis-Abeba.

Les régions de Bahr El-Ghazal et de l'Équatoria ont également subi une nouvelle détérioration des conditions de sécurité en raison d'affrontements de faible intensité entre groupes armés. Du 29 juillet au 2 août, les tensions se sont aggravées dans le comté de Yambio, dans l'État de l'Équatoria occidentale, des affrontements impliquant l'APLS, la police nationale, des jeunes, un groupe de défense local et des jeunes membres de la communauté Dinka ayant eu lieu. Plus de 5 000 civils ont été brièvement déplacés.

Concernant la situation politique nationale, le 16 août, les quatre gouverneurs élus des États de l'Équatoria central, du Haut-Nil, du Warrap et de l'Équatoria occidentale ont été démis de leurs fonctions et le gouverneur de l'État de Bahr El-Ghazal septentrional chargé d'expédier les affaires courantes a également été remplacé. Le 20 août, les cinq gouverneurs chargés d'expédier les affaires courantes nouvellement nommés ont prêté serment devant le Président. Peu de temps après avoir été congédié, le gouverneur de l'État de l'Équatoria occidentale a été arrêté à son domicile à Djouba, mais a été libéré par la suite. Le 21 août, le Président de l'assemblée législative de l'État de l'Équatoria occidentale a été tué lors d'une embuscade dans son État. Il n'y a pas encore d'informations complémentaires sur sa mort.

L'intensification des combats a provoqué de nouveaux déplacements. Les civils en provenance de comtés touchés par le conflit dans le sud de l'État de l'Unité se sont réfugiés dans le site de protection des civils de la MINUSS à Bentiu tandis que les personnes nouvellement déplacées en provenance de la rive gauche du Nil se sont rendues sur la base de la MINUSS à Malakal. La MINUSS assure maintenant la protection de plus de 200 000 personnes déplacées dans six sites de protection des civils. Le camp de Bentiu a connu la plus forte hausse récemment enregistrée, le nombre de personnes déplacées ayant augmenté de 140 % depuis la fin avril, tandis que la population dans le camp de Malakal a augmenté de près de 50 % depuis la mi-juillet seulement. L'intensification des combats a également déclenché de violentes tensions entre des personnes déplacées des communautés Dinka, Nuer et Shilluk dans le camp de Malakal.

L'arrivée d'un grand nombre de personnes déplacées sur les bases de la MINUSS durant la période à l'examen, et l'aggravation des tensions politiques, ethniques et tribales ainsi que l'activité criminelle dans

les camps soulignent une nouvelle fois que ces sites de protection ne sont pas viables à long terme. Comme je l'ai indiqué lors de mon dernier exposé au Conseil en mai (voir S/PV.7444), il faut davantage veiller à ce que ces camps ne deviennent pas des aimants attirant des personnes qui cherchent à profiter des services disponibles dans les camps plutôt que les personnes qui ont besoin d'une protection physique.

À cette fin, la MINUSS continue d'étendre son rayon d'action au-delà de ces camps, par des patrouilles de courte et de longue durée, des patrouilles aériennes et dynamiques et des patrouilles intégrées afin que la population locale puisse se sentir plus en sécurité et pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. La MINUSS intensifie notamment ses efforts de protection des civils dans l'État de l'Unité en se dotant d'une présence de sécurité dans les zones jusque-là inaccessibles. Ces efforts sont toutefois entravés par le manque de capacités et de ressources et par l'obstruction délibérée des parties.

Je tiens à remercier notre personnel militaire et de police des efforts courageux qu'il déploie pour protéger les civils dans un environnement de plus en plus difficile. J'exhorte les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, ainsi que d'autres États Membres, à aider à équiper la MINUSS et à accélérer le déploiement de personnel et de ressources et à lui fournir les moyens supplémentaires dont ils ont besoin.

La situation humanitaire au Soudan du Sud est désastreuse. Plus de 2,2 millions de personnes sont toujours déplacées. Plus de 4,6 millions de personnes doivent déjà faire face à l'insécurité alimentaire à des niveaux de « crise » et « d'urgence ». La situation humanitaire dans l'État de l'Unité est particulièrement alarmante, dans la mesure où l'accès humanitaire aux populations déplacées est rendu impossible par l'insécurité ambiante. Le 14 août, le Programme alimentaire mondial a commencé à larguer des vivres à Wau Shilluk, dans l'État du Haut-Nil, ce qui a entraîné une baisse considérable du nombre de civils arrivant sur le site de protection de la MINUSS à Malakal.

La MINUSS continue d'assurer la protection des convois routiers et fluviaux et d'autres activités afin de permettre aux organismes humanitaires de répondre aux besoins cruciaux des personnes en danger. L'acheminement de l'aide humanitaire est néanmoins considérablement entravé par des restrictions de mouvements entravant les opérations terrestres,

fluviales et aériennes et le risque accru d'être pris dans des tirs croisés.

S'agissant de la situation en matière de droits de l'homme au Soudan du Sud, je suis extrêmement scandalisée par le total mépris de la vie humaine dont font montre les parties. On continue de signaler à la MINUSS des cas de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire commises par toutes les parties au conflit. Le 29 juin, la MINUSS a publié un rapport succinct sur les droits de l'homme, qui recensait les violations commises lors de l'escalade des combats dans la région du Haut-Nil en avril et en mai. Les cas de violations signalés concernaient notamment des assassinats aveugles, des viols et d'autres violences sexuelles, des enlèvements de civils et la destruction d'objets, de biens et de moyens d'existence civils. Les attaques ciblant délibérément des civils innocents, y compris les femmes, les enfants et les personnes âgées, doivent cesser immédiatement, et il faut en finir avec la culture de l'impunité.

Je suis également préoccupée par les restrictions récemment imposées à la liberté de la presse dans le pays, notamment par la détention de journalistes, qui sont aussi victimes de menaces et d'actes de violence. Bien que les circonstances du récent assassinat de Peter Moi, un journaliste travaillant pour le quotidien *New Nation*, n'aient toujours pas été déterminées, cet acte suscite de vives inquiétudes. Je demande instamment qu'une enquête minutieuse soit rapidement menée sur cet incident. Le Gouvernement ayant déclaré à plusieurs reprises son attachement à la liberté de la presse, il est important qu'il joigne le geste à la parole. J'encourage vivement le Gouvernement à appliquer la loi relative à l'Autorité des médias, à la société de radiodiffusion et au droit d'accès à l'information, promulguée en décembre 2013. Il est essentiel d'assurer la sûreté et la sécurité des membres de la presse et d'enquêter rapidement sur les actes de violence et d'intimidation dont sont victimes des journalistes.

Comme je l'ai indiqué dans le cadre de précédents exposés au Conseil, les opérations de la MINUSS continuent de se heurter à d'énormes obstacles, y compris le fait que les deux parties font gravement obstruction à la liberté de mouvement de la Mission, restreignant ainsi sa capacité de protéger les civils et de surveiller la situation relative aux droits de l'homme. Cela retarde et interrompt également l'acheminement d'une aide vitale aux plus vulnérables. J'exhorte une nouvelle fois toutes

les parties à garantir une totale liberté de mouvement à la Mission et aux opérations humanitaires.

Suite à la conclusion, que nous espérons heureuse, des pourparlers de paix, nous ne devons pas oublier que la mise en œuvre de l'accord aura d'importantes incidences en matière de ressources. Cet accord prévoit des tâches importantes pour la Mission et plusieurs tâches implicites qui requerront l'appui de la MINUSS. En indiquant à la Mission de quelle manière elle doit assumer ces fonctions, nous devons veiller à ne pas prélever des moyens sur d'autres tâches clefs prescrites à la Mission, en particulier la protection des civils. Les quatre piliers du mandat actuel de la MINUSS seront toujours nécessaires et essentiels pour créer un environnement dans lequel la paix peut s'enraciner.

Au moment où nous nous félicitons de la signature espérée de l'accord par le Gouvernement, j'appelle de nouveau les dirigeants sud-soudanais à placer les intérêts de leur peuple au-dessus de leurs ambitions personnelles et à appliquer l'accord de paix de bonne foi. Même si chacun d'entre nous mettra tout en œuvre pour appuyer sa mise en œuvre, je dois rappeler au Conseil que cet accord, en dépit de sa très grande importance, est seulement une première étape. La paix, la stabilité et la prospérité ne deviendront pas réalité au Soudan du Sud du jour au lendemain. Le processus exigera des efforts concertés et soutenus de la part des parties prenantes nationales et des partenaires internationaux.

Il faudra également appeler l'attention sur tous les conflits intercommunautaires et autres qui, dans certains États, s'avèrent tout aussi violents que la lutte politique. Nous devons trouver des moyens d'aider le peuple sud-soudanais à s'attaquer aux vecteurs de conflit au moment où nous jetons les fondements d'une paix et d'un développement à plus long terme. Je voudrais terminer en réaffirmant l'engagement pris par l'ensemble du système des Nations Unies sur le terrain à travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, les partenaires régionaux et internationaux, et surtout, le peuple sud-soudanais pour faire de cette vision une réalité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Løj de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. O'Brien.

M. O'Brien (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de cette occasion qui m'est donnée de rendre compte au Conseil de sécurité de la visite que j'ai effectuée au Soudan du Sud du 22 au 25 juillet.

C'était ma première visite au Soudan du Sud en tant que Coordonnateur des secours d'urgence. Mon objectif était d'évaluer directement la situation humanitaire et de chercher à résoudre les problèmes critiques qui touchent nos opérations dans le pays.

Au cours de ma visite, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le Président Salva Kiir et le Ministre des affaires gouvernementales, M. Elias Lomuro. J'ai également rencontré des ambassadeurs de la région et des représentants des États Membres donateurs. En outre, j'ai pu rendre visite aux civils directement touchés par le conflit sur le site de protection des civils de Djouba, ainsi qu'à Bentiu et à Nyal, dans le sud de l'État de l'Unité. J'ai pu voir les conséquences de plus de 20 mois de conflit brutal sur la vie des hommes, des femmes et des enfants. Cela a été une expérience extrêmement pénible.

La situation humanitaire dans son ensemble continue de se détériorer rapidement. À ce jour, plus de 2,2 millions de personnes ont été déplacées à cause du conflit, soit une augmentation de 200 000 personnes depuis le début de l'année. Plus de 1,6 million de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et plus de 616 000 ont fui vers les États voisins. Près de 200 000 personnes déplacées se sont réfugiées dans les bases de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), alors qu'elles étaient au nombre de 121 000 il y a tout juste quatre mois. Quelque 4,6 millions de personnes sont victimes d'une grave insécurité alimentaire cette année, contre 3,8 millions au plus fort de la période de soudure l'an dernier. Bien que le Programme alimentaire mondial (PAM) et ses partenaires aient apporté une aide à plus de 2,3 millions de personnes en 2015, la menace d'une grave famine perdurera jusqu'à l'année prochaine, surtout si les combats se poursuivent. Il ne fait aucun doute que l'insécurité alimentaire restera plus élevée que d'habitude dans les États touchés par le conflit. Dans ces États, les déplacements de population, l'impossibilité de cultiver les terres et la destruction des moyens de subsistance ont été bien trop sévères et empêchent les habitants de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. Les communautés d'accueil, comme j'ai pu le voir à Nyal, ouvrent généreusement leurs portes à ceux qui tentent d'échapper à la mort en fuyant à travers des marécages actuellement saturés d'eau à hauteur de poitrine, cherchant refuge en lieu sûr, même temporairement, avant que les combats ne les rattrapent à nouveau.

La vie de plus de 250 000 enfants est menacée par la malnutrition qui s'aggrave rapidement. Dans la moitié des États du Soudan du Sud, un enfant sur trois souffre de malnutrition aiguë. La situation des enfants sur les sites de protection des civils est particulièrement préoccupante. Selon l'UNICEF, le taux global de malnutrition aiguë à l'intérieur du site de protection des civils de Bentiu, qui est de 12,9 %, est supérieur à celui que l'on trouve chez les nouveaux arrivants, qui s'élève à 1,6 %. Cette situation pourrait s'expliquer par la surcharge des services de base et les épidémies qui sont susceptibles de contribuer à la malnutrition. Des flambées de paludisme dans tout le Soudan du Sud font planer le spectre d'une deuxième saison consécutive avec un nombre exceptionnellement élevé de cas de paludisme et de décès évitables qui, comme nous le savons, touchent particulièrement les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

La situation est particulièrement alarmante dans les zones directement touchées par le conflit armé, en particulier dans les États de l'Unité et du Haut-Nil, comme j'ai pu le constater par moi-même lors de ma visite à Bentiu et à Nyal.

Je suis très préoccupé par les atrocités qui continuent d'être signalées. L'étendue et le niveau des actes de cruauté qui caractérisent les attaques contre les civils suggèrent une profonde antipathie qui va au-delà des divergences politiques. On rapporte notamment des massacres, des viols, des pillages, des incendies criminels, des enlèvements et des déplacements forcés généralisés et même des actes aussi horribles que le fait de brûler vifs des gens dans leur propre foyer. Il existe des preuves de ciblage délibéré des groupes ethniques et de représailles à l'encontre des femmes et des filles. D'après les informations provenant de l'État de l'Unité, des centaines de femmes et de filles ont été enlevées et des centaines d'autres ont été victimes de violences sexuelles, notamment de viols collectifs. Par exemple, une rescapée du comté de Koch a décrit comment elle a été traînée hors de son tukul et violée par des soldats du Gouvernement, aux côtés de sa voisine, sous les yeux de son enfant de 3 ans. Dans un autre cas, un témoin du comté de Rubkona a raconté avoir vu les forces gouvernementales violer une mère allaitant son enfant, après avoir jeté de côté son bébé.

Ceux qui peuvent échapper à cette violence indicible se cachent dans les terres marécageuses qui sont difficiles à atteindre, tandis que d'autres entreprennent le long voyage à pied pour se réfugier sur

le site de protection des civils de Bentiu. À Nyal, j'ai rencontré un grand nombre de femmes et d'enfants qui avaient été séparés de leur mari et d'autres membres de leur famille. Une femme venait d'arriver d'un village près de Leer après avoir marché plusieurs jours avec ses sept enfants pour se réfugier auprès d'autres Nuers à Nyal. La communauté d'accueil à Nyal a ouvert grand ses portes, mais les vivres et les ressources qu'ils partageaient avec ceux qui arrivaient commençaient à manquer. Si l'insécurité rend difficile le maintien d'une présence humanitaire dans le sud de l'État de l'Unité, nous déployons tous les efforts possibles pour atteindre les personnes déplacées et les communautés d'accueil qui ont elles-mêmes besoin d'une aide d'urgence. Afin de renforcer encore ces efforts, j'ai récemment approuvé le déboursement de plus de 5 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence pour des kits de survie contenant des vivres, des semences, des moustiquaires et d'autres articles essentiels. À ce jour, nous avons distribué ces kits à plus de 33 000 personnes.

Je suis préoccupé par les attaques contre des civils dans des sites de distribution dans le sud de l'État de l'Unité. Nous avons dû interrompre la fourniture d'aide dans certaines situations où les gens n'osaient pas sortir de leur cachette pour recevoir une assistance vitale. Ces attaques sont inhumaines et illégales, et la communauté internationale doit réitérer son appel à toutes les parties au conflit pour qu'elles s'acquittent de l'obligation qui leur incombe de protéger les civils conformément au droit international humanitaire.

Si les besoins s'accroissent, notre capacité à atteindre les populations en temps voulu est entravée par de graves restrictions. Au cours de ma visite, j'ai pu m'entretenir avec le Président Salva Kiir et le Ministre des affaires gouvernementales Elias Lomuro de l'interdiction de circulation de barges sur le Nil et d'utilisation de l'aéroport de Malakal. Je me félicite de la levée de ces restrictions par le Gouvernement sud-soudanais au début du mois d'août, mais je demeure profondément préoccupé par les restrictions d'accès à l'État voisin de Wau Shilluk depuis Malakal. Plus de 16 000 personnes sont arrivées sur le site de protection des civils de Malakal depuis la mi-juillet, principalement, parce que l'aide humanitaire ne parvenait plus à Wau Shilluk. Les travailleurs humanitaires ne peuvent toujours pas acheminer de l'aide à Wau Shilluk depuis Malakal, mais ils ont au moins eu la possibilité d'envoyer une assistance par voie aérienne depuis Djouba, qui a, ce jour, atteint 20 000 personnes. Ce n'est ni rentable ni le meilleur moyen d'assurer que tous les besoins soient

satisfait. Nous devons donc continuer d'exiger des autorités qu'elles permettent aux organisations et à l'aide humanitaire d'accéder en toute sécurité, rapidement et sans entraves à tous ceux qui en ont besoin au Soudan du Sud, conformément au droit international humanitaire.

Je suis très préoccupé par la sécurité du personnel humanitaire au Soudan du Sud. Au moins 29 agents humanitaires ont été tués depuis le début du conflit, y compris, malheureusement, comme cela a été récemment confirmé, trois agents du PAM. De nombreux autres ont été blessés ou enlevés et souvent ont été pris pour cibles pour des raisons ethniques. On a également observé une tendance inquiétante aux vols à main armée dans les locaux d'organisations non gouvernementales à Djouba, avec 24 vols rien qu'en juillet. C'est inacceptable. J'ai soulevé cette question lors des réunions que j'ai eues avec le Gouvernement sud-soudanais, mais je souhaite rappeler une fois de plus l'obligation qui incombe aux parties de protéger et de respecter le personnel et le matériel humanitaires.

En dépit de cet environnement de travail de plus en plus difficile, je suis heureux d'annoncer qu'en 2015, les agents humanitaires ont à ce jour acheminé une aide et des moyens de subsistance à plus de 2,3 millions de personnes et ont fourni des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène à plus de 1,6 million de personnes. Les travailleurs sanitaires ont examiné plus de 1,1 million de patients dans les États touchés par le conflit, et plus d'un demi-million de personnes ont reçu des articles indispensables tels que des bâches, des couvertures et des ustensiles de cuisine, tandis que plus de 200 000 enfants ont bénéficié d'espaces adaptés à leurs besoins. L'épidémie de choléra qui a touché 1 644 personnes et fait 45 morts est désormais globalement maîtrisée. Des défis subsistent néanmoins, notamment la nécessité d'accélérer la riposte de manière suffisamment rapide pour répondre aux besoins grandissants, en particulier dans des endroits tels que les camps de protection des civils de Bentiu et de Malakal où les personnes continuent d'arriver chaque jour par centaines. Pour aider à faire face aux problèmes humanitaires que je viens de mentionner, je crois que la communauté internationale doit se concentrer sur les quatre domaines prioritaires suivants.

Tout d'abord, la population sud-soudanaise a besoin de paix durable. Dans un premier temps, il faut instaurer un cessez-le-feu crédible, qui permettrait à la population de souffler un peu et aux travailleurs humanitaires de venir en aide aux personnes qui n'ont

actuellement accès à aucune assistance d'urgence du fait de l'insécurité. Ensuite, un accord de paix durable permettrait aux populations d'envisager de rentrer chez elles et de reconstruire leur vie. Mais il nous faut être réalistes : un accord de paix qui ne serait pas inclusif et ne mettrait pas fin aux combats desservirait au final la population sud-soudanaise.

Deuxièmement, il faut à nouveau insister auprès des parties au conflit pour qu'elles protègent les civils. Rien que ces quatre derniers mois, et en dépit des efforts de la MINUSS et des organismes humanitaires, un nombre incalculable de civils, en majorité des femmes et des enfants, ont connu une mort cruelle, ont été blessés ou ont perdu leurs moyens de subsistance. Le Gouvernement doit faire plus pour protéger les civils et empêcher ou stopper les violations du droit international humanitaire. Dans le cadre de nos efforts de paix, nous devons veiller à ce que, même si les évolutions actuelles conduisent à un changement politique, l'ONU continue de centrer son action sur la protection également. Il faut également mettre fin à l'impunité qui règne pour les violations du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit et pour les atteintes aux droits de l'homme.

Troisièmement, quiconque a de l'influence sur les parties doit faire en sorte que l'action humanitaire ne soit pas entravée et que tous les Sud-Soudanais qui ont besoin d'une assistance puissent par principe y avoir accès, et que celle-ci soit fournie de manière rationnelle. Il faut absolument continuer à faire pression sur les parties au conflit afin qu'elles respectent leurs engagements.

Enfin, les opérations humanitaires doivent bénéficier d'un financement suffisant. Le plan d'intervention humanitaire pour 2015 n'est pour l'instant financé qu'à hauteur de la moitié des besoins et je crains que sans un financement durable et en temps utile, nous ne puissions tenir notre promesse de permettre à la population sud-soudanaise d'exercer son droit fondamental à une vie sûre, digne et à l'abri du besoin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. O'Brien de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Barros Melet.

M. Barros Melet (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire un exposé aux membres du Conseil en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud. Dans ma déclaration, je vais insister

sur les principales conclusions du rapport d'activité du Groupe d'experts, revenir sur la présentation qu'en a fait le Coordonnateur et évoquer les débats tenus au sein du Comité le 20 août. Je détaillerai également les travaux réalisés par le Comité et le Groupe d'experts depuis le dernier exposé que j'ai présenté dans cette salle, le 14 mai (voir S/PV.7444).

Le 31 juillet, le Groupe d'experts a transmis son rapport d'activité aux membres du Comité. Dans ce rapport, le Groupe d'experts a constaté que, depuis l'adoption de la résolution 2206 (2015), la situation au Soudan du Sud s'est brutalement détériorée, faisant peser une lourde menace non seulement sur les habitants du pays, mais aussi sur la paix et la sécurité de la région tout entière. Compte de cette grave détérioration et afin de réaliser les objectifs définis dans la résolution 2206 (2015) et de modifier les stratégies des parties au conflit, le Groupe d'experts recommande que lorsque le Comité envisage la désignation de nouvelles personnes, il s'intéresse aux décideurs qui ont le pouvoir de faire durer la guerre ou d'y mettre fin, à ceux qui tirent un profit économique et politique du conflit et/ou à ceux qui sont responsables de crimes graves au regard du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Le Groupe d'experts a également constaté que la fourniture d'armes et de munitions à toutes les parties au conflit est pour beaucoup dans la prolongation et l'aggravation de la guerre. Dans ce contexte, il recommande au Conseil de sécurité d'imposer un embargo général et complet sur les armes au Soudan du Sud. Le Groupe d'experts fait état de l'achat d'armes lourdes par le Gouvernement, y compris le renforcement de ses capacités aériennes, fluviales et terrestres, ce qui va permettre aux forces gouvernementales de surmonter les difficultés logistiques liées à la saison des pluies et de poursuivre les combats au cours des mois à venir, ce qui pourrait avoir des répercussions considérables sur le terrain.

Le Groupe d'experts fait observer que la situation humanitaire au Soudan du Sud est considérée comme une urgence de niveau 3, sachant qu'il n'existe actuellement que quatre situations d'urgence de ce niveau sur la planète et qu'il s'agit de la seule située en Afrique. Il indique également que les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi qu'au bon déroulement des opérations de maintien de la paix se sont multipliés depuis l'adoption de la résolution 2206 (2015). Les humanitaires comme les membres du personnel de

la Mission des Nations au Soudan du Sud (MINUSS) sont régulièrement attaqués, agressés, harcelés, jetés en prison, intimidés et menacés. Ainsi au cours du seul mois de mai 2015, les agents humanitaires ont signalé le même nombre d'incidents liés à des problèmes d'accès que pendant les deux mois précédents réunis.

Le Groupe d'experts signale que l'une des tactiques militaires adoptées par les parties au conflit consiste à prendre les civils pour cible, ce qui est contraire au droit international humanitaire, comme le rappelle la résolution 2206 (2015). Il constate que depuis le début de l'offensive dans l'État du Haut-Nil en avril 2015, l'intensité et la brutalité des actes de violence commis envers les civils connaissent des niveaux sans précédent, dans ce qui est déjà, à n'en pas douter, une guerre d'une violence extrême. Il ajoute que des dizaines de civils ont été tués, mutilés, torturés, brûlés vifs à l'intérieur de leurs maisons, déplacés, violés et enlevés, et que des enfants ont été enrôlés et utilisés pour soutenir l'effort de guerre. Il précise qu'il enquête actuellement sur la chaîne de commandement responsable de ces crimes graves.

À cet égard, le Groupe d'experts recommande que le Conseil de sécurité, donnant suite à la déclaration présidentielle du 24 mars 2015 (S/PRST/2015/9), exhorte vivement l'Union africaine à rendre public le rapport de sa commission d'enquête sur le Soudan du Sud, sans plus attendre et indépendamment du résultat du processus de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, puisque ce document permettrait de se faire une idée des responsables de ces violations.

Durant la réunion du Comité organisée le 20 août, le Coordonnateur du Groupe d'experts a déclaré que, sur quelque plan que l'on se place, la situation au Soudan du Sud s'est encore détériorée depuis que le Groupe d'experts a remis son rapport d'activité au Comité. Plus aucune région du Soudan du Sud n'est désormais épargnée par le conflit et la guerre continue de se métastaser et de se manifester au-delà des zones où les combats entre le Gouvernement et les forces d'opposition sont les plus intenses, c'est-à-dire la région de l'État du Haut-Nil. Le Coordonnateur a également indiqué que les événements de ces derniers jours, notamment le renvoi par le Président Kiir des Gouverneurs des États de l'Équatoria central et oriental, y compris l'arrestation et la mise en détention du Gouverneur de ce dernier, exacerbent une situation déjà très explosive et viennent alimenter le climat d'insurrection qui couve dans ces régions.

En ce qui concerne la situation humanitaire, le Coordonnateur a signalé que plus de 70 % des 12 millions d'habitants du pays sont désormais tributaires de l'aide humanitaire, d'après les derniers chiffres de l'ONU. Nous restons en situation d'urgence alimentaire dans de vastes zones de la région de l'État du Haut-Nil, soit le niveau le plus grave juste après la famine. Le Coordonnateur a indiqué que près de 200 000 personnes déplacées étaient maintenant hébergées dans les camps de protection des civils des Nations Unies, soit 40 000 personnes de plus par rapport à la mi-juillet, ce qui correspond à une augmentation d'un tiers en tout juste un mois.

Il a également fait remarquer que la détérioration de la situation humanitaire et sur le plan de la sécurité s'accompagnait d'une détérioration de la situation économique et a ajouté que le Groupe d'experts avait commencé à enquêter sur les canaux de financement utilisés tant par le Gouvernement que par l'opposition, afin que les crimes de guerre ne restent pas impunis et que les individus et entités qui profitent de la prolongation du conflit soient poursuivis.

Le Coordonnateur a ajouté que le Groupe d'experts a pris acte du fait que l'échec du 17 août n'est que le dernier exemple en date parmi les dizaines de fois depuis le début 2014 où l'une ou l'autre des parties, voire les deux, n'a pas respecté les délais approuvés par la communauté internationale pour s'acheminer vers la fin de la guerre. Il a exprimé l'opinion du Groupe d'experts selon laquelle, si toutes les parties signaient un accord, la question serait non seulement l'application de cet accord et la fin de la violence, mais également la promotion de la réconciliation nationale et une solution politique durable et globale pour le Soudan du Sud qui prévoit l'établissement des responsabilités dans les crimes graves commis durant la guerre. À leur avis, la fonction prévue des sanctions, en vertu de la résolution 2206 (2015), à savoir une paix durable au bénéfice de tous au Soudan du Sud, serait tout aussi fondamentale, et même davantage, dans cette période qu'à l'heure actuelle.

Le Coordonnateur a également mis en exergue la recommandation du Groupe d'experts selon laquelle, dans la mesure où la résolution 2206 (2015) réaffirme qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit et où les informations faisant état d'acquisitions et de tentatives de modification du rapport de forces sur le terrain n'incitent guère à trouver les solutions de compromis nécessaires non seulement à l'obtention d'un accord mais également à son application, y compris le respect

du cessez-le-feu, il serait nécessaire que le Conseil impose un embargo sur les armes au Soudan du Sud.

Dans leurs délibérations sur le rapport d'activité du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, la majorité des délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport et les recommandations qu'il contient. Certaines délégations n'ont pas appuyé la recommandation relative au rapport de la commission d'enquête de l'Union africaine sur le Soudan du Sud. Une délégation a souligné qu'il était nécessaire de continuer à examiner les recommandations portant sur l'imposition d'un embargo sur les armes et n'a pas appuyé les recommandations ayant trait aux possibilités qui s'offrent en matière de responsabilité pénale et de justice transitionnelle au Soudan du Sud.

Le Comité a pris note de l'unique recommandation émanant du Secrétariat tendant à ce que le Comité envisage de désigner davantage de personnes et à ce que celles-ci, au vu de la grave dégradation de la situation sur le terrain et de la menace que la guerre au Soudan du Sud représente pour la paix et la sécurité internationales, ainsi qu'afin de réaliser les objectifs définis par le Conseil dans sa résolution 2206 (2015), à savoir une paix durable au bénéfice de tous au Soudan du Sud, comprennent les décideurs qui ont le pouvoir de faire durer la guerre ou d'y mettre fin, et qui tirent un profit économique et politique du conflit et/ou ceux qui sont responsables de crimes graves au regard du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Depuis notre dernière séance d'information dans cette salle, le 14 mai dernier, le Comité a eu le 22 mai un échange de vues avec le Groupe d'experts en rapport avec le plan de travail et la méthodologie du Groupe. Le 19 juin, le Comité a tenu sa deuxième séance officielle avec les représentants du Soudan du Sud, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de l'Éthiopie, du Kenya, du Soudan et de l'Ouganda sur l'application de la résolution 2206 (2015). Dans leurs observations, les

États de la région participant à cette séance ont mis en relief différents problèmes dans l'application des sanctions, tels que la porosité des frontières, et exprimé leur préoccupation face à la dégradation de la situation humanitaire et des conditions de sécurité au Soudan du Sud.

Le 26 juin, le Groupe d'experts a présenté son premier rapport mensuel en application de la résolution 2206 (2015). Les membres du Comité attendent avec intérêt de recevoir le prochain rapport mensuel à la fin du mois, et comptent maintenir une collaboration étroite et constante avec le Groupe d'experts au cours de son mandat. Le 1^{er} juillet, le Comité a approuvé l'inscription sur la liste de six personnes soumises à une interdiction de voyager et à un gel d'avoirs, en vertu des mesures établies respectivement aux paragraphes 9 et 12 de la résolution 2206 (2015).

Comme je l'ai dit au titre des « Autres questions », au cours des consultations du Comité, le 20 août, je me propose de me rendre au Soudan du Sud durant le mois de novembre, et j'ai l'intention d'informer les membres du Comité des détails de ce déplacement en temps voulu.

Pour terminer, je voudrais assurer les membres du Conseil que, en ma qualité de Président du Comité, je ferai tout ce qui est mon pouvoir pour veiller à ce que le Comité apporte une contribution notable au travail que réalisent le Conseil, la MINUSS et les autres partenaires internationaux pour mettre fin à la violence qui menace le Soudan du Sud et permettre au pays de s'acheminer sur la voie de la réconciliation, de la paix durable et d'un développement viable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Barros Melet de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.